

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BUDGET 2026 – UN DÉFICIT LÉGÈREMENT ACCRU MALGRÉ LES EFFORTS CONSEQUENTS REALISES POUR CONTENIR LES CHARGES COMMUNALES

Lutry, le 13 novembre 2025 – La Commune de Lutry présente un budget 2026 déficitaire à hauteur de 3.52 millions de francs, malgré les efforts constants de la Municipalité pour contenir l'accroissement des charges communales « maîtrisables ». Ce déficit, supérieur de 230'000 francs à celui du budget 2025, tient également compte de 839'000 francs relatifs à la rémunération des Services industriels.

Comme l'année précédente, la Commune ne devrait pas être en mesure de dégager une marge d'autofinancement. En effet, les recettes globales budgétées à 89.5 millions de francs ne suffisent pas à couvrir les charges courantes de fonctionnement, estimées à 91.3 millions, générant ainsi **une insuffisance d'autofinancement de l'ordre de 1.8 million de francs.**

Les recettes fiscales, basées sur les chiffres effectifs 2024 et les projections 2025, affichent une diminution d'environ 0.5 million de francs, ceci malgré une estimation à la hausse des recettes provenant des personnes morales. Malheureusement, cette progression est entièrement annihilée par l'appréciation à la baisse des recettes fiscales des personnes physiques.

Du côté des charges, la Municipalité s'est à nouveau attelée à limiter au maximum les dépenses courantes, qui ne progressent ainsi que légèrement de 0.7 million (+2,5 %). Le constat est le même que lors de l'élaboration du budget 2025, à savoir qu'il devient difficile, voire impossible, de contenir plus les charges sans devoir péjorer les prestations offertes à la population, ce que la Municipalité ne souhaite pas.

Les charges de fonctionnement, intégrant pour la première fois les Services industriels, sont estimées à 91.4 millions de francs, en légère baisse de 0.67 % par rapport au budget 2025, essentiellement grâce à la baisse des tarifs d'achat de l'électricité. Hors effets liés aux Services industriels, les charges progressent de 750'000 francs. Quant aux charges de péréquation, elles marquent une diminution d'environ 0.7 million de francs. Malgré cette baisse, ces coûts représentent toujours une part très lourde des charges communales, soit plus de 37 millions de francs ou 40 % des charges globales de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement, intégrant les Services industriels, s'élèvent à 89.5 millions de francs, en diminution de 1.87 million par rapport au budget 2025, principalement en raison de la baisse des tarifs d'électricité répercutée sur les ventes. Hors Services industriels, la diminution nette est d'environ 250'000 francs, imputable à la baisse des recettes fiscales, partiellement compensée par la hausse des revenus des immeubles (+ 120'000 francs) et des prestations refacturées aux parents pour les repas et activités parascolaires (+ 115'000 francs).



Concernant **les investissements**, la Commune prévoit pour 2026 un montant global de plus de 20.2 millions de francs, dont 3.5 millions pour les Services industriels. Une partie pourra être financée par la trésorerie courante, mais la majorité des projets nécessitera un recours à l'emprunt, portant la dette brute à environ 32 millions de francs.

La Municipalité souligne que, compte tenu du taux d'impôt communal attractif, et nettement inférieur à la moyenne cantonale, ce qui influence fortement sa charge péréquative, il deviendra nécessaire à moyen terme de prendre des décisions déterminantes concernant la fiscalité communale afin de maintenir la qualité des services offerts à la population, tout en stabilisant les finances.

La Municipalité

Renseignements complémentaires

Le budget 2026 soumis au Conseil communal est accessible sous : www.lutry.ch/rapports

M. Etienne Blanc, Conseiller municipal en charge des Finances et Gérances
etienne.blanc@lutry.ch – M : 079 322 19 92